

TRANSFORMER LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION EN AFRIQUE

Un programme stratégique pour l'Année de l'éducation de l'Union Africaine



Session de questions et réponses sur les impôts à Treba, Ghana. CRÉDIT : ACTIONAID GHANA



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'Année de l'éducation de l'Union africaine (UA) en 2024 pourrait permettre des avancées décisives pour transformer les systèmes éducatifs s'il y a une action nationale et panafricaine coordonnée sur les forces clés qui ont un impact sur le financement de l'éducation : la fiscalité, la dette et l'austérité. C'est aussi l'occasion de faire avancer les objectifs de la Stratégie continentale pour l'éducation en Afrique (CESA) 2016 - 2025.

Bien que la région ait réalisé des progrès louables en matière de scolarisation des apprenants et de lutte contre les inégalités dans l'éducation, des disparités significatives persistent, exacerbées par la pandémie de COVID-19. Les principaux facteurs de disparité dans l'éducation en Afrique restent le sexe, les handicaps, le regalu du ménage, l'éducation des parents, le lieu de résidence, l'appartenance ethnique et le statut de migrant ou de réfugié. Il est également important de reconnaître que le chevauchement des identités et des expériences des individus aggrave encore les difficultés qu'ils rencontrent pour accéder à une éducation de qualité. Par exemple, les filles qui subissent des formes multiples et croisées de discrimination en raison de leur classe, de leur origine sociale, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur handicap ou de leur statut de migrant, entre autres, peuvent être confrontées à des défis uniques et nécessiter des interventions, une protection et un soutien supplémentaires pour jouir pleinement de leur droit à l'éducation.

Malgré la baisse significative du nombre d'enfants non scolarisés et les progrès vers la parité entre les sexes, nos recherches révèlent qu'environ 38 904 483 enfants ne sont pas dans le système scolaire en Afrique, dont environ 18 846 517 filles. Les taux d'achèvement et de progression scolaires sont plus faibles pour les filles, en particulier dans les communautés les plus pauvres et les zones rurales, et la qualité de l'éducation et de l'apprentissage laisse encore beaucoup à désirer. Les frais de scolarité représentent toujours un obstacle insurmontable qui prive des millions d'enfants de leur droit à l'éducation. À l'échelle mondiale, 44 millions d'enseignants supplémentaires dans le primaire et le secondaire sont nécessaires pour atteindre l'objectif de développement durable (ODD) 4, et c'est en Afrique que les besoins sont les plus importants. Pour parvenir à l'enseignement primaire et secondaire universel d'ici à 2030, l'Afrique doit recruter et former efficacement 17 millions d'enseignants, en leur garantissant des conditions de travail et des salaires décentes. Par conséquent, si les pays africains veulent atteindre la stratégie continentale d'éducation (CESA) et l'ODD 4, une augmentation significative des investissements dans l'éducation est nécessaire.

La CESA 16-25 reconnaît que les systèmes éducatifs qui "nourrissent les valeurs fondamentales de l'Afrique et promeuvent le développement durable" ne sont réalisables qu'avec un financement durable et la mobilisation des ressources, en particulier la mobilisation des ressources nationales. Pourtant, l'Afrique connaît une sous-utilisation importante des fonds alloués à l'éducation. 80 % (28 sur 35) des pays pour lesquels des données sont disponibles n'ont pas atteint le seuil bien établi de 20 % du budget national consacré à l'éducation (voir tableau 2). Seuls 7 pays ont atteint ce seuil. 10 pays consacrent encore moins de 15 % de leur budget à l'éducation. En outre, seuls 35 des 53 pays de l'Union africaine étudiés ont communiqué ces données à l'UNESCO. Cette situation s'explique en partie par l'insuffisance des dépenses sociales face au poids du remboursement de la dette, à l'austérité imposée par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale et à la fiscalité régressive. **Des avancées en matière de fiscalité, de dette et d'austérité pourraient transformer le financement de l'éducation dans les États membres de l'Union africaine, comme le montre cette nouvelle analyse.**



Les enfants à l'école au Sénégal. CRÉDIT : ACTIONAID SÉNÉGAL

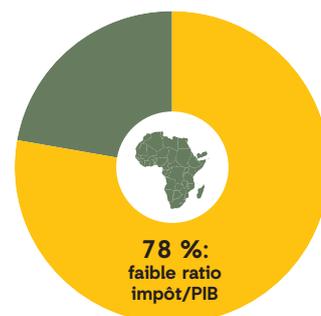
Fiscalité et éducation

La plupart des dépenses d'éducation en Afrique dépendent de la mobilisation des ressources domestiques, en particulier des recettes fiscales.



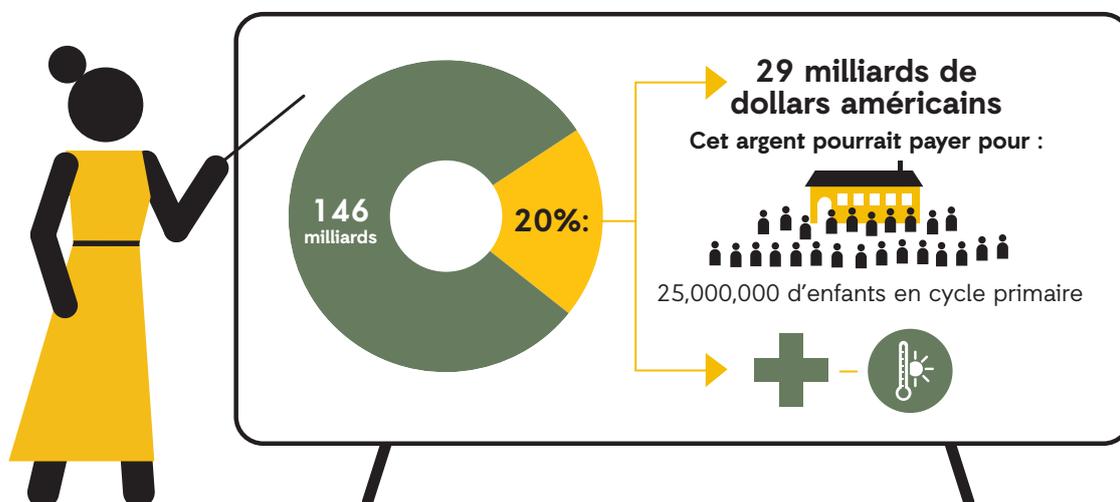
- **Les pays de l'Union africaine perdent chaque année au moins 8 milliards de dollars de recettes fiscales potentielles**, en grande partie à cause de l'évasion fiscale agressive pratiquée par les entreprises et les particuliers les plus riches. Il s'agit probablement d'une sous-estimation importante compte tenu des conclusions du groupe Mbeki sur les flux financiers illicites qui dépassent 50 milliards de dollars par an.

- **Plus de 78 % des pays de l'Union africaine** (41 des 52 pays pour lesquels des données sont disponibles) **ont un ratio impôt/PIB faible** (inférieur à 20 %) **et 65 %** (34 des 52 pays) **ont un ratio impôt/PIB extrêmement faible** (inférieur à 15 %). Le pays à faible revenu moyen a un ratio impôt/PIB de 16 % et le ratio impôt/PIB moyen dans les pays de l'OCDE est de 33,5 % (qu'aucun pays de l'Union africaine n'atteint).



- **Si les pays de l'Union africaine augmentaient leur ratio impôts/PIB de cinq points de pourcentage** (comme le juge réaliste un document clé du FMI), **ils pourraient lever 146 milliards de dollars supplémentaires chaque année**. Cette expansion des recettes fiscales devrait impérativement provenir de contributions plus élevées de la part des particuliers et des entreprises fortunés afin de garantir l'équité et de remédier aux inégalités entre les hommes et les femmes dans l'ensemble du système fiscal.

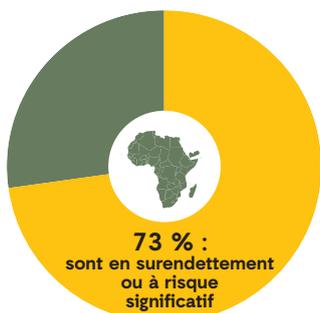
- **Si 20 % de ces 146 milliards de dollars étaient alloués à l'éducation** - conformément à la référence largement acceptée du Cadre de Dakar sur l'éducation pour tous (EPT) adopté en 2000 et réaffirmé dans le Cadre d'action Éducation 2030 - **cela permettrait de collecter plus de 29 milliards de dollars pour l'éducation chaque année**. Cela suffirait à transformer le financement de l'enseignement public, tout en générant des recettes substantielles pour la santé, d'autres services publics et la réponse à la crise climatique. Ce montant est suffisant pour couvrir les coûts de l'éducation de plus de 25 millions d'enfants de l'école primaire chaque année.



1. Note - il y a 55 pays de l'Union africaine, mais 52 pays couverts car il n'y a pas assez de données sur la République arabe sahraouie (Sahara occidental), le Sud-Soudan et la Libye.

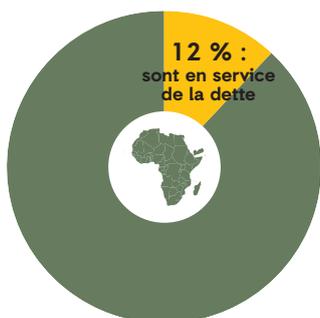
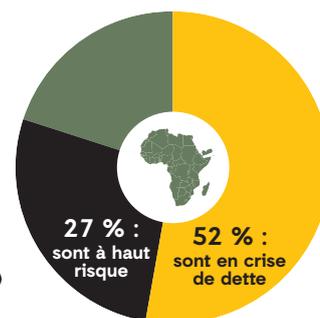
La dette et l'éducation

Les données présentées dans ce briefing constituent un signal d'alarme pour les pays de l'Union africaine en ce qui concerne l'impact de la crise de la dette sur l'éducation :



- Sur les 52 pays de l'Union africaine étudiés, le FMI identifie que 73 % sont en situation de surendettement ou présentent un risque important de surendettement (risque élevé ou modéré).

- Sur les 52 pays analysés, selon Debt Justice, 52 % sont déjà en crise de la dette et 27 % supplémentaires présentent un risque élevé de crise de la dette.



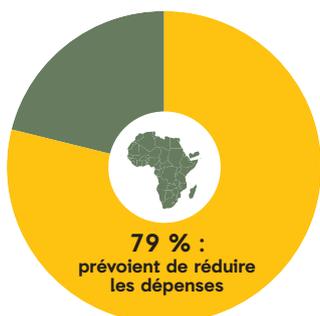
- 28 des 52 pays de l'Union africaine consacrent plus de 12 % de leur budget national au service de la dette - le point de basculement à partir duquel le service de la dette tend à déclencher des réductions des dépenses publiques. 20 de ces pays consacrent plus de 18 % de leur budget national au service de la dette, niveau à partir duquel la réduction des dépenses publiques devient aiguë.

- 15 pays de l'Union africaine dépensent déjà plus pour le service de la dette que pour l'éducation (colonne 5) - et ce nombre est probablement plus élevé car les données complètes ne sont pas disponibles pour 18 pays. Cela signifie que, lorsque les données sont disponibles, 44 % des pays consacrent davantage de recettes au service de la dette qu'à l'éducation (15 sur 34).



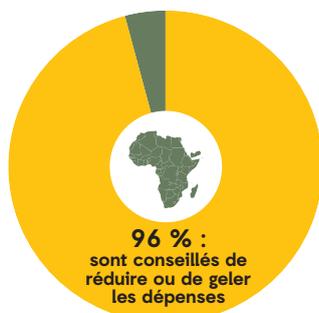
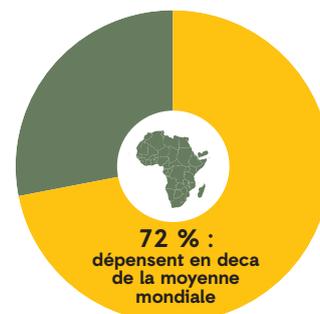
L'austérité et l'éducation

Cette note d'information expose également les graves préoccupations que suscitent les dernières données sur l'austérité en Afrique:



79 % des pays de l'Union africaine prévoient de diminuer les dépenses publiques totales en % du PIB entre 2023 et 2025.

- **72 % des pays de l'Union africaine dépensent moins que le pourcentage moyen mondial (9 %) du PIB pour les masses salariales du secteur public.** Malgré ces niveaux déjà faibles de dépenses pour la main-d'œuvre du secteur public, 20 pays ont connu des baisses actives de leurs dépenses pour les travailleurs du secteur public en % du PIB au cours des cinq dernières années, alors que dans le même temps, du personnel supplémentaire dans le secteur de l'éducation est nécessaire pour que les pays puissent remplir le droit à l'éducation pour la population croissante.



- **Dans les 28 pays de l'Union africaine**, où des études approfondies ont été menées pour examiner l'orientation de la politique du FMI sur les masses salariales du secteur public, il a été conseillé à **96 % d'entre eux de réduire ou de geler les dépenses consacrées aux travailleurs du secteur public en pourcentage du PIB.**

Conclusion

L'Agenda 2063 de l'Union africaine présente la vision **d'une "Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale"**. L'initiative africaine audacieuse et fructueuse visant à réclamer une nouvelle convention des Nations unies sur la coopération fiscale internationale, qui permettrait d'éloigner l'élaboration de la politique fiscale de l'OCDE, a jeté les bases de cette vision. L'élan peut également être donné par le Sommet sur la transformation de l'éducation (TES) de septembre 2022, la plus haute réunion jamais organisée sur l'éducation, qui réunira des chefs d'État à une échelle sans précédent pour s'attaquer à la crise de l'éducation. Le document de discussion du TES sur le financement, élaboré avec 193 États membres des Nations unies, et l'appel à l'action sur le financement de l'éducation marquent un tournant important dans la manière dont les discussions sur le financement de l'éducation sont encadrées. L'Afrique peut être à l'avant-garde de la mise en œuvre de cet agenda financier transformateur.

Au fil des ans, les dépenses nationales en matière d'éducation se sont surtout concentrées sur la part du budget - en cherchant à atteindre au moins 20 % du budget national ou 5 % du produit intérieur brut (PIB) alloués à l'éducation. Cependant, le sommet "Transformer l'éducation" a brossé un tableau beaucoup plus large, montrant que **la taille globale du budget du gouvernement était aussi cruciale que la part consacrée à l'éducation**. Une part équitable d'un petit gâteau est un petit montant - et beaucoup peut être fait pour augmenter la taille du gâteau. Même si ce document se concentre sur l'augmentation de la taille globale du budget, il est important de s'assurer que toutes les ressources sont collectées et distribuées progressivement, c'est-à-dire de manière à faire progresser l'équité et à traiter les inégalités entre les sexes et les inégalités qui se recoupent. De même, la garantie de mécanismes de transparence et de responsabilité dans le financement de l'éducation permet de s'assurer que les ressources profitent effectivement aux écoles et aux communautés comme prévu. En bref, il est important d'aborder le cadre des 4S : augmenter la part, la taille, la sensibilité et le contrôle des budgets de l'éducation - comme convenu par les ministres de l'éducation de l'Union africaine dans la Déclaration de Nairobi 2018 et l'appel à l'action sur l'éducation, et comme indiqué dans la boîte à outils sur la Transformation du financement de l'éducation).

En cette Année de l'éducation de l'Union africaine, nous continuons d'insister sur la nécessité d'augmenter la part des budgets consacrés à l'éducation et de faire en sorte que ces ressources soient mobilisées et utilisées de manière à remédier aux inégalités en matière d'éducation. Nous appelons de toute urgence les ministres des finances et les chefs d'État à prendre des mesures conjointes en matière d'impôts, de dette et d'austérité - les domaines clés des choix politiques qui déterminent la taille globale du budget. Si des avancées sont réalisées dans ce domaine, l'éducation en bénéficiera de manière significative, au même titre que la santé, l'eau, l'assainissement, l'électrification, les transports publics, l'adaptation au climat et bien d'autres choses encore.



Les filles en cours de rattrapage scolaire au Kenya. CRÉDIT : REHEMA BAYA / AFRICA FILM NETWORK / ACTIONAID

1. ACTION SUR LA FISCALITÉ ET L'ÉDUCATION

Les ministres africains des finances ont déjà joué un rôle central au niveau mondial en exigeant une action sur la fiscalité - en partie parce que l'impact sur l'éducation et d'autres services publics sera transformateur. L'appel lancé par l'Union africaine en mai 2022 pour que "les Nations unies entament, sous leurs auspices, des négociations sur une convention internationale en matière fiscale" a jeté les bases de cette action. Les résolutions révolutionnaires adoptées à l'AGNU lors de la 77e session en décembre 2022 et le vote crucial sur l'adoption d'une convention fiscale internationale en novembre 2023 ont été menés par le Groupe africain à l'ONU et ont été soutenus vigoureusement par les acteurs mondiaux de l'éducation. Dans le cadre de l'Année de l'éducation de l'UA, il est logique de mettre en relation les ministres de l'éducation et des finances afin d'amplifier ces appels mondiaux et de se concentrer également sur le pouvoir de transformation de la fiscalité pour l'éducation au niveau national.

Les arguments en faveur d'une action sur la fiscalité de l'éducation sont renforcés par le Sommet des chefs d'État sur la transformation de l'éducation (TES) en 2022, qui a appelé à une action nationale pour "accroître l'espace fiscal pour l'éducation" et "atteindre un ratio fiscal adéquat par rapport au PIB". Le TES appelle également à un soutien international pour "donner la priorité aux actions mondiales sur les impôts, en soutenant les réformes internationales qui peuvent aider les pays à augmenter leurs recettes fiscales de manière rapide et progressive, en modifiant le dialogue des institutions financières internationales au niveau national pour qu'il soit plus audacieux et plus progressif sur les réformes fiscales, et en veillant à ce que les règles mondiales ne poussent pas les pays à adopter des stratégies de "course vers le bas" en termes d'impôts et d'incitations fiscales nuisibles". Il s'agit notamment d'agir au niveau mondial sur les lacunes fiscales, de conclure des accords sur un registre mondial des actifs, de réduire les flux financiers illicites, de lutter contre la fiscalité commerciale déloyale, d'agir sur les paradis fiscaux et de promouvoir un processus visant à établir des règles fiscales mondiales équitables".

1.1 Principales constatations sur la fiscalité et l'éducation

Le tableau 1 de l'annexe 1 analyse les données sur l'impôt dans l'ensemble des États membres de l'Union africaine en fournissant des détails sur:

- Les pertes fiscales pour chaque pays dues à l'évitement de l'impôt sur les sociétés et à l'évasion fiscale des particuliers fortunés.
- Les ratios impôts/PIB.
- PIB total en millions de dollars américains.
- Recettes fiscales en millions de dollars américains.
- Recettes supplémentaires que l'on obtiendrait en augmentant de cinq points de pourcentage le rapport entre l'impôt et le PIB.
- Le montant en millions de dollars US si 20 % de ce montant était alloué à l'éducation.
- Le nombre d'enfants scolarisés dans le primaire que cette augmentation (20 % des recettes supplémentaires collectées) pourrait couvrir.

Les conclusions sont choquantes :

Les pays de l'Union africaine perdent chaque année plus de 8 milliards de dollars en recettes fiscales potentielles, en grande partie à cause de l'évasion fiscale agressive pratiquée par les entreprises et les particuliers les plus riches. Il s'agit presque certainement d'une sous-estimation plutôt que d'une surestimation, car la plupart des données ne sont pas déclarées.

Plus de 78 % des pays de l'Union africaine (41 des 52 pays pour lesquels des données sont disponibles) ont un ratio impôt/PIB faible (moins de 20 %) et 65 % (34 des 52 pays) ont un ratio impôt/PIB extrêmement faible (moins de 15 %). Le pays à faible revenu moyen a un ratio impôt/PIB de 16 % et le ratio impôt/PIB moyen dans les pays de l'OCDE est de 33,5 % (qu'aucun pays de l'Union africaine n'atteint).

- 14 pays sont en dessous de 10 %
- 20 pays sont entre 10 et 15 %
- 7 pays sont entre 15 et 20 %
- 9 pays sont entre 20 % et 30 %
- 2 pays sont au-delà de 30 %

Si les pays de l'Union africaine augmentaient leur ratio impôts/PIB de cinq points de pourcentage (ce qui est jugé réaliste dans un document clé du FMI), ils pourraient lever 146 milliards de dollars supplémentaires chaque année. Il est essentiel que ces recettes soient collectées de manière progressive afin que les particuliers et les entreprises les plus riches assument la plus grande part de l'impôt.

Si 20 % de ces 146 milliards de dollars étaient alloués à l'éducation (conformément à la référence largement acceptée), cela permettrait de collecter plus de 29 milliards de dollars pour l'éducation chaque année, ce qui suffirait à transformer le financement de l'éducation publique. Le tableau 1 montre que pour la plupart des pays, cette somme suffirait à payer tous les enfants non scolarisés en âge de fréquenter l'école primaire aux taux actuels de dépenses publiques par élève, laissant parfois des ressources supplémentaires disponibles pour s'attaquer au problème de la scolarisation dans le secondaire ou pour augmenter l'investissement par élève dans l'éducation. Tout cela se fait en générant des recettes substantielles pour la santé, d'autres services publics et la réponse à la crise climatique. Il s'agit d'un moyen d'atteindre les objectifs en matière d'éducation parallèlement aux autres ODD, en évitant les tensions intersectorielles qui surviennent lorsque les défenseurs de l'éducation se concentrent uniquement sur l'augmentation de la part du budget allouée à l'éducation. Cette somme dépasse de loin la contribution de l'aide à l'éducation (et à d'autres secteurs).

Dans les 25 pays de l'Union africaine pour lesquels des données sont disponibles, les 29 milliards de dollars supplémentaires suffisent à couvrir les coûts de l'éducation de plus de 25 millions d'enfants du primaire chaque année.

1.2 Ce que l'union africaine pourrait et devrait faire en matière de fiscalité ?

Il est clair qu'une action sur la fiscalité aux niveaux national et international pourrait contribuer à transformer le financement de l'éducation dans l'Union africaine. Que devraient donc faire l'Union africaine et ses États membres ?

AU NIVEAU NATIONAL

- Le FMI estime que la plupart des pays pourraient **augmenter leur ratio impôts/PIB de cinq points de** pourcentage à moyen terme. Dans les pays de l'UA, cela pourrait permettre de lever 29 milliards de dollars chaque année pour l'éducation (sur un total de 146 milliards de dollars qui permettraient également des transformations dans le domaine de la santé, des autres services publics et de l'adaptation au climat). Cela permettrait à de nombreux pays d'augmenter considérablement - voire de doubler - leurs dépenses en matière d'éducation publique. Les pays devraient faire de l'action progressive en matière de fiscalité une priorité essentielle, en soutenant un dialogue entre les ministères de l'éducation (et d'autres ministères du secteur social) et les ministères des finances, et prendre des mesures pour s'assurer que les nouveaux impôts sont prélevés sur ceux qui ont le plus les moyens de payer, par exemple les particuliers et les entreprises fortunés qui, dans de nombreux pays, ne paient que très peu d'impôts aujourd'hui.
- Compte tenu de l'engagement de l'Union africaine en faveur de l'égalité des sexes et de l'inclusion, et pour agir sur la crise climatique, il est important de défendre une expansion des recettes par le biais de politiques fiscales qui sont :
 - **progressives** – en veillant à ce que les contributions les plus importantes soient apportées par les individus et les entreprises les plus riches ; les systèmes fiscaux en Afrique ont tendance à être régressifs - en faisant peser plus de charges sur les personnes qui sont le moins en mesure de payer - il est donc particulièrement important de mettre l'accent sur la progressivité de l'impôt ;
 - **sensible au genre** – pour s'attaquer aux inégalités entre les sexes et veiller à ce que les femmes et les filles ne soient pas désavantagées - ce qu'elles sont par des impôts comme la taxe sur la valeur ajoutée ; ceci est particulièrement important pour que les pays puissent faire correspondre leur engagement en faveur de politiques d'éducation sensibles au genre avec un engagement en faveur de sources de financement de l'éducation sensibles au genre ; et
 - **sensible au climat** – concevoir des taxes qui incitent à la durabilité et découragent les comportements qui accélèrent la crise climatique, tout en générant des revenus à redistribuer aux communautés pour faire face aux coûts des impacts climatiques, en particulier sur l'éducation. Il s'agit d'un nouveau domaine de la politique fiscale, dans lequel l'Afrique pourrait prendre de l'avance.

AU NIVEAU RÉGIONAL ET INTERNATIONAL

- **L'Union africaine devrait convenir d'une résolution collective qui exhorte tous les États membres à s'orienter de manière ambitieuse vers une augmentation des ratios impôts/PIB d'ici 2030 – idéalement de cinq points de pourcentage** - considérant qu'il s'agit d'une étape cruciale vers la réalisation de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063.
- Comme l'indique clairement le document financier du TES, de nombreux pays auront du mal à augmenter les ratios impôt/PIB au rythme nécessaire en raison de règles fiscales mondiales injustes qui facilitent le transfert de sommes considérables vers les paradis fiscaux. Ayant remporté la première étape de la bataille pour une convention fiscale des Nations unies, **l'Union africaine devrait être en première ligne pour façonner ce à quoi la convention fiscale des Nations unies ressemble dans la pratique et devrait défendre la mise en place d'une capacité dotée de ressources suffisantes au sein des Nations unies pour définir et appliquer les règles fiscales mondiales de manière démocratique et représentative.** L'Union africaine devrait se faire entendre dans tous les espaces consacrés à la fiscalité, en continuant à contester la légitimité des processus de l'OCDE et en veillant à ce que les obstacles à la réforme soient surmontés.
- **L'Union africaine devrait également soutenir les nouvelles initiatives fiscales dans le monde, tout en veillant à ce qu'une part équitable (20 %) de tout regalu généré soit affectée à l'éducation.** En particulier, cela pourrait impliquer de travailler en étroite collaboration avec ceux qui plaident pour des taxes mondiales à la lumière de

la crise climatique, où il y a une grande dynamique politique pour faire une percée. Il s'agirait notamment de faire valoir l'importance de l'éducation en défendant les points suivants :

- **Impôts exceptionnels** sur les bénéficiaires excédentaires des plus grandes entreprises mondiales. Cette mesure pourrait rapporter près de 1 000 milliards de dollars par an en 2020 et 2021 à seulement 722 méga-entreprises (dont 45 entreprises du secteur de l'énergie qui ont réalisé en moyenne 237 milliards de dollars de bénéfices exceptionnels par an en 2021 et 2022).
 - **Des impôts sur le patrimoine** de 2 à 5 % pour les élites les plus riches du monde, qui pourraient rapporter 1 800 milliards de dollars par an et qui contribueraient également à limiter certains des comportements les plus polluants pour le climat.
 - **Taxes sur les transactions financières** - fixées à 0,1 % - qui pourraient rapporter 777 milliards de dollars sur dix ans rien qu'aux États-Unis - et qui pourraient également limiter certains des pires comportements financiers spéculatifs (où de très grands spéculateurs travaillent avec des marges très étroites).
 - **Taxes liées au climat** - compte tenu de l'importance cruciale de l'éducation dans le cadre d'une transition juste. L'Union africaine pourrait notamment veiller à ce que les priorités et les perspectives régionales, notamment en ce qui concerne le financement de l'éducation, de la protection sociale, des services publics et de la réponse et de l'adaptation au changement climatique, soient prises en compte dans les appels d'offres :
 - a. **Des taxes sur le carbone** – telles qu'une taxe sur les dommages climatiques (prélevée sur les entreprises de combustibles fossiles qui extraient du pétrole, du gaz et du charbon - qui pourrait rapporter entre 75 et 150 milliards de dollars), et des taxes sur le carbone de luxe (ciblant les jets privés et les yachts qui émettent beaucoup, en particulier à la lumière des preuves de la faiblesse des taxes sur les jets privés et de la détaxation de tout le carburant d'aviation). Les taxes sur le carbone doivent être progressives et ne doivent pas faire porter le fardeau aux personnes les moins aptes à le supporter. Elles ne doivent pas non plus avoir d'effets pervers tels que l'augmentation des prix des denrées alimentaires pour les pays en développement et les communautés vivant dans des zones reculées, qui dépendent fortement du transport maritime pour l'approvisionnement en nourriture et en ressources.
 - b. **Taxes sur les émissions de l'aviation** - une taxe de 10 euros (10,77 dollars) sur certains des 4,5 milliards de voyages aériens effectués chaque année (ciblant les 5 % de la population mondiale qui prennent plus d'un vol par an) pourrait rapporter 40 milliards d'euros (plus de 43 milliards de dollars). Certains analystes estiment qu'une taxe sur les grands voyageurs serait plus équitable. En plus de générer des recettes, l'une ou l'autre de ces mesures contribuerait à réduire les émissions dues à l'aviation (qui représentent 2,5 % des émissions mondiales de carbone).
 - c. **Taxes sur les émissions du transport maritime** – une taxe de 150 dollars par tonne de carbone sur le carburant utilisé pour le transport maritime pourrait rapporter plus de 100 milliards de dollars et inciter à un transport maritime plus propre, réduisant ainsi les 2 % d'émissions mondiales imputables au transport maritime. Pour assurer une transition juste, toute hausse des prix des denrées alimentaires devrait être compensée par la mise en place de systèmes de protection sociale, afin que la charge n'ait pas un impact disproportionné sur les plus pauvres, dont la plus grande partie sont des femmes.
- **L'Union africaine devrait offrir un soutien au développement des capacités aux ministères de l'éducation et aux partenaires du développement** sur les liens cruciaux entre la fiscalité et l'éducation - en s'appuyant sur l'expertise développée par l'Alliance pour la fiscalité et l'éducation (TaxEd) et en utilisant, par exemple, les ressources de formation soutenues par l'UNESCO et basées sur la boîte à outils Transformer le financement de l'éducation.
 - Un soutien plus large devrait être offert pour appuyer les travaux du Forum africain des administrateurs fiscaux (ATAF), notamment en vue de renforcer les capacités des administrations fiscales nationales, les politiques fiscales et la coopération régionale.
 - **L'Union africaine devrait encourager les États membres à unir leurs forces avec d'autres régions du Sud**, en particulier l'Amérique latine, en matière de politiques fiscales. Cela permettrait non seulement de renforcer leur voix collective et leur pouvoir de négociation dans les négociations fiscales internationales, par exemple la Convention des Nations unies sur la coopération fiscale internationale, mais aussi de partager les connaissances et de mettre en commun l'expertise technique pour mettre en œuvre plus efficacement des réformes alignées sur leurs exigences en matière de droits de l'homme.



École primaire en Ouganda. . CRÉDIT : ANDREW ONAPITO

2. ACTION SUR LA DETTE ET L'ÉDUCATION

L'ampleur de la crise de la dette en Afrique a été clairement soulignée lors du 6e Congrès des économistes africains en décembre 2023 et est confirmée par les dernières données du Forum et du réseau africains sur la dette et le développement (AFRODAD). Le ratio moyen de la dette au PIB de l'Afrique est actuellement de 66 % et le coût des nouveaux emprunts est excessivement élevé. L'impact sur l'éducation a été clairement mis en évidence par S.E. Douglas Syakalimam, ministre zambien de l'éducation, qui a noté qu'en plus des coûts élevés du service de la dette, les pays africains sont également confrontés à des défis plus larges : "Pour accroître sa capacité de mobilisation des ressources intérieures, l'Afrique doit relever trois types de défis : s'attaquer aux goulets d'étranglement structurels que constituent les niveaux élevés d'informalité, le manque de légitimité fiscale et les contraintes de capacité administrative ; inverser l'érosion actuelle des bases fiscales existantes due à l'octroi excessif de préférences fiscales, à l'imposition inefficace des activités extractives et à l'incapacité de lutter contre les abus des entreprises multinationales en matière de prix de transfert ; rééquilibrer la combinaison fiscale de nombreux pays africains qui dépendent excessivement d'un ensemble restreint d'impôts.

La dette de l'Afrique n'est pas viable, en partie à cause de sa structure. La dette dollarisée rend les pays vulnérables aux aléas du marché financier mondial, et ces chocs externes ont souvent des répercussions considérables sur les économies africaines. Deuxièmement, les pays africains peuvent avoir du mal à accéder aux devises étrangères, ce qui augmente le coût du remboursement de la dette. Enfin, la dette dollarisée rappelle et perpétue l'architecture financière mondiale violente et exploiteuse, car elle crée une dépendance à l'égard des puissances hégémoniques et de leurs institutions, telles que les agences de notation.

Le document financier du sommet "Transformer l'éducation" appelle à une action urgente sur la dette, en observant : "Il est clair que l'action sur les renégociations de la dette et même les annulations de dette pour les pays en crise doit être accélérée de toute urgence. Tout pays qui dépense plus pour le service de la dette que pour l'éducation doit être considéré comme prioritaire". Le problème, cependant, est que l'éducation est à peine prise en compte dans les discussions nationales ou mondiales sur la dette.

2.1 Principales conclusions sur la dette et l'éducation

Le tableau 2 de l'annexe 2 examine quatre ensembles de données clés pour les États membres de l'Union africaine :

- Le risque de surendettement tel que défini par le FMI.
- L'état d'endettement des pays selon la base de données de Debt Justice.
- Les paiements de la dette extérieure en pourcentage des recettes publiques.
- Les dépenses d'éducation en pourcentage par rapport aux dépenses publiques totales.

Les données sont révélatrices :

73 % des États de l'Union africaine présentent un risque important de surendettement (risque élevé ou modéré) ou sont déjà en situation de surendettement (selon les données du FMI - colonne 2). Aucun pays dont les données sont disponibles n'est considéré comme présentant un risque faible.

- 8 pays sont en situation **de surendettement.**
- 13 pays présentent **un risque élevé de surendettement.**
- 17 pays présentent **un risque modéré de surendettement.**
- 14 pays ne disposent pas de données.

Une analyse alternative des données par Debt Justice (colonne 3) montre que 52 % des pays africains sont déjà en crise de la dette et que 27 % supplémentaires présentent un risque élevé de crise de la dette. Seuls 9 pays ne présentent aucun risque identifié

- 27 pays sont **en crise de la dette.**
- 14 pays présentent un **risque élevé de crise de la dette publique et privée.**
- 9 pays n'ont aucun risque identifié.
- 2 pays n'ont pas de données disponibles.

28 des 52 pays de l'Union africaine étudiés consacrent plus de 12 % de leur budget national au service de la dette (colonne 4) - le point de basculement à partir duquel le service de la dette tend à déclencher des réductions des dépenses publiques. **20 de ces pays consacrent plus de 18 % de leur budget national au service de la dette, ce qui correspond au niveau auquel les réductions des dépenses publiques deviennent aiguës.** Dans son analyse de 60 pays en 2020, Debt Justice a constaté que les pays consacrant plus de 18 % de leurs recettes publiques au service de la dette ont réduit leurs dépenses publiques de 13 %, tandis que les pays où le service de la dette est moins élevé ont augmenté leurs dépenses publiques de 14 % en moyenne.

15 pays dépensent déjà plus pour le service de la dette que pour l'éducation (colonne 5) - et ce chiffre est probablement plus élevé car les données complètes ne sont pas disponibles pour 18 pays. Cela signifie que, lorsque les données sont disponibles, 44% des pays consacrent plus de régals au service de la dette qu'à l'éducation (15 sur 34).

2.2 Ce que l'union africaine pourrait et devrait faire en matière de dette

L'Union africaine pourrait soutenir une action sur la dette aux niveaux national et international afin de contribuer à transformer le financement de l'éducation et d'autres services essentiels :

AU NIVEAU NATIONAL

- **Construire la base de preuves pour l'allègement, la restructuration et, dans certains cas, l'annulation de la dette**, chaque fois que le service de la dette dépasse les dépenses consacrées à l'éducation. Le remboursement des prêts, en particulier ceux qui n'ont pas contribué au développement national, ne doit pas se faire au prix d'une violation du droit à l'éducation. Cela signifie qu'au minimum, le service de la dette devrait être inférieur à 18 % des dépenses publiques.

- Prendre contact avec les ministères des Finances et les chefs d'État d'autres pays confrontés à des problèmes similaires, le service de la dette compromettant le financement de l'éducation publique, afin de **renforcer une réponse régionale coordonnée à la crise de la dette**.
- Soutenir **l'amélioration des politiques de gestion de la dette publique** qui garantissent que tout emprunt futur ne peut être contracté et géré qu'avec une transparence totale, une obligation de rendre des comptes et l'approbation du Parlement, limitant ainsi le risque de futures crises de la dette.

AU NIVEAU RÉGIONAL ET INTERNATIONAL

- Reconnaître qu'il s'agit de la pire crise de la dette jamais connue en Afrique et renforcer la **coopération régionale** en appelant à une nouvelle action internationale audacieuse sur la crise de la dette - en insistant sur la nécessité d'une réponse collective plutôt que de négociations pays par pays.
- Créer une dynamique derrière la déclaration de Sal du Caucus africain en juillet 2023 qui appelle à " faciliter un allègement de la dette qui soit équitable, rapide, complet et considérable " et à transformer les cadres multilatéraux de restructuration de la dette.
- Souligner dans les **communications médiatiques** que les progrès en matière d'éducation sont compromis par la crise de la dette, en rassemblant des études de cas de **différents pays qui montrent l'impact dévastateur du service de la dette** sur le droit à l'éducation et la réalisation des objectifs en matière d'éducation.
- Soutenir **les appels internationaux en faveur d'une nouvelle législation** visant à garantir que les créanciers privés participent aux initiatives d'allègement de la dette (comme cela est actuellement avancé aux États-Unis et au Royaume-Uni).
- **Soulever l'impact de la dette sur l'éducation et d'autres services dans les forums internationaux**, notamment lors des réunions annuelles du FMI / de la Banque mondiale et des réunions du G7 et du G20.
- Soutenir les propositions visant à réviser l'architecture internationale des finances et de la dette afin de garantir qu'un financement suffisant puisse être mobilisé pour soutenir les objectifs de développement durable et à long terme, y compris en supprimant les conditionnalités qui exigent de réduire les dépenses en matière d'éducation comme condition préalable à l'obtention de nouveaux financements.
- Soutenir la création d'un **mécanisme indépendant de restructuration de la dette**, sous les auspices des Nations unies. Ce mécanisme offrirait un accès égal à des informations complètes et un soutien technique indépendant à l'équipe nationale chargée du processus de renégociation.



École primaire au Malawi. CRÉDIT : THOKO CHIKONDI / ACTIONAID

3. ACTION SUR L'AUSTÉRITÉ ET L'ÉDUCATION

L'austérité est devenue la politique par défaut dans toute l'Afrique, y compris dans la détermination du budget de l'Union africaine elle-même. Cette situation est renforcée par le pouvoir considérable du FMI et de la Banque mondiale au cours des dernières décennies, qui restent attachés à une idéologie d'austérité malgré l'absence de preuves justifiant les réductions des dépenses publiques. Les faits montrent au contraire que même les planchers de dépenses sociales du FMI sont profondément inadéquats. Non seulement l'austérité porte atteinte aux droits de l'homme, mais elle empêche également la mise en place d'une économie plus dynamique, plus inclusive et plus durable. Lors des premières réunions annuelles du FMI et de la Banque mondiale organisées sur le sol africain depuis 50 ans, à Marrakech en octobre 2023, de nombreuses organisations ont rappelé les cinquante années d'échec de ces institutions financières internationales, échecs étroitement liés à leur soutien obsolète aux politiques d'austérité. Le secteur de l'éducation est l'un des plus touchés par les coupes, les gels ou les réductions des dépenses publiques, ce qui a un impact négatif disproportionné sur les filles et les femmes. Les filles sont plus susceptibles d'être exclues de l'accès à l'éducation de base lorsque les budgets sont réduits ; les femmes perdent l'accès à certaines des meilleures opportunités de travail décent en tant qu'enseignantes et autres personnels de l'éducation ; et les filles comme les femmes supportent une part disproportionnée des soins non rémunérés et du travail domestique qui augmentent lorsque les services publics sont défaillants. L'austérité, sous la forme d'une privatisation croissante, compromet également la réalisation des droits de l'homme, contrairement à l'article 17 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples² sur le droit à l'éducation, en combinaison avec l'observation générale n° 7 de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples sur les obligations des États en vertu de la Charte africaine dans le contexte de la fourniture privée de services sociaux. Le renforcement de l'éducation publique garantit que chaque individu jouit de son droit à l'éducation, quel que soit son statut.

En ce qui concerne l'austérité, le Sommet de l'ONU sur la transformation de l'éducation s'est concentré en particulier sur l'impact de l'utilisation par le FMI des contraintes sur la masse salariale du secteur public, qui constituent une politique d'austérité phare. L'appel à l'action du TES sur la finance a exhorté "le Fonds monétaire international (FMI) et les autres institutions financières internationales à supprimer les obstacles existants tels que les contraintes salariales du secteur public qui empêchent l'augmentation des dépenses dans l'éducation ; et à défendre des politiques qui permettront un nouveau recrutement significatif d'enseignants professionnels là où il y a des pénuries".

2. Le Royaume du Maroc est le seul pays africain qui n'a pas encore ratifié la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

3.1 Principales conclusions sur l'austérité et les masses salariales

Dans le tableau 3 de l'annexe 3, pour analyser les tendances de l'austérité et leur impact sur l'éducation, trois ensembles de données sont exposés pour les pays de l'Union africaine :

- L'évolution prévue des dépenses publiques totales en % du PIB entre 2023 et 2025.
- Le pourcentage du PIB consacré à la masse salariale du secteur public.
- Les conseils les plus récents du FMI sur les masses salariales du secteur public - en s'appuyant sur des études détaillées provenant de trois sources différentes.

Une fois de plus, les conclusions sont frappantes :

79 % des pays de l'Union africaine prévoient de diminuer les dépenses publiques totales en % du PIB entre 2023 et 2025. Sur les 53 pays étudiés dans ce tableau :

- 9 pays prévoient **d'augmenter leurs dépenses.**
- 1 pays prévoit de rester à l'équilibre.
- 22 pays prévoient de réduire les dépenses publiques entre **0 et 1 %.**
- 9 pays prévoient de réduire les dépenses publiques de **1 à 2 %.**
- 11 pays prévoient de réduire les dépenses publiques de **plus de 2 %.**
- 1 pays n'a pas de données.

72 % des pays de l'Union africaine dépendent moins que la moyenne mondiale en pourcentage du PIB pour la masse salariale du secteur public :

- **15 pays** dépassent la moyenne mondiale de 9 %.
- **26 pays** entre 5% et 9%.
- **12 pays** en dessous de 5%.

Malgré ces niveaux de dépenses déjà faibles pour la main-d'œuvre du secteur public, 20 pays ont connu une baisse active de leurs dépenses pour les travailleurs du secteur public en pourcentage du PIB au cours des cinq dernières années. Le cycle de baisse se poursuit.

Dans les 28 pays de l'Union africaine où des études approfondies ont été menées pour examiner la politique du FMI en matière de masse salariale du secteur public:

- **19 pays se sont vu conseiller de réduire** leurs dépenses publiques en pourcentage du PIB au cours des cinq dernières années.
- **GDP 8 pays ont été invités à geler** la masse salariale du secteur public en pourcentage du PIB.
- Un seul pays s'est vu conseiller d'augmenter les dépenses liées à la masse salariale.

L'éducation est l'un des secteurs où les dépenses sont les plus élevées (souvent 15 à 20 % - comme le montre le tableau 2, annexe 3). En cas de compression générale des dépenses publiques, il est pratiquement impossible que les budgets de l'éducation ne soient pas affectés, même si des promesses sont faites pour les protéger.

Plus précisément, les enseignants constituent presque toujours le groupe le plus important de la masse salariale du secteur public - par conséquent, lorsque les masses salariales du secteur public sont réduites ou gelées, cela implique presque toujours des réductions du nombre d'enseignants (même en cas de pénurie d'enseignants) ou des réductions de la rémunération des enseignants (même lorsque les enseignants sont sous-payés). Ces questions sont développées plus en détail dans la brève note d'information sur [l'éducation face à l'austérité](#).

3.2 Austérité ce que l'union africaine pourrait et devrait faire en matière d'austérité

AU NIVEAU NATIONAL

- Étudier ces données au niveau national et inverser le discours sur la nécessité de comprimer **les politiques de masse salariale du secteur public**, car celles-ci affectent profondément, et souvent de manière disproportionnée, la main-d'œuvre enseignante et les autres personnels de l'éducation.
- Exiger et appliquer une évaluation des mesures d'austérité sous l'angle des droits de l'homme, une analyse ex ante, pendant et ex post de l'impact sur les droits de l'homme de chaque politique ou recommandation d'austérité ou d'assainissement budgétaire.
- **Soutenir les ministères de l'éducation et d'autres groupes pour collecter des données sur les pénuries nationales d'enseignants** et les problèmes de rétention à différents niveaux (collationnées par rapport aux repères / normes internationaux / ratios élèves/enseignants formés, etc.) et soutenir la planification / les projections à long terme sur les niveaux de personnel enseignant et éducatif nécessaires pour réaliser l'ODD4.
- Veiller à ce que les données relatives à l'impact de l'austérité sur l'éducation soient mises à la disposition des ministères des finances / de la planification, etc. et que les données relatives à la pénurie d'enseignants / à la rémunération des enseignants soient sur la table lorsque les ministères discutent des politiques de la masse salariale du secteur public avec le FMI. Les recherches ont montré que le FMI et les ministères des finances ne disposent généralement pas de ces données ou ne les ont pas activement à l'esprit lorsqu'ils discutent et conviennent des contraintes liées à la masse salariale du secteur public.
- **Mettre en avant des preuves sur les alternatives à l'austérité / aux coupes** dans le secteur public qui pourraient aider à transformer le financement de l'éducation. Ces alternatives comprennent :
 - L'élargissement des réformes fiscales progressives (comme indiqué ci-dessus).
 - La réduction ou l'élimination de la dette (voir également ci-dessus).
 - Éliminer les flux financiers illicites (voir financialtransparency.org et la CNUCED).
 - Éliminer le gaspillage dans les dépenses publiques.
 - Éliminer la corruption.
 - Utiliser les réserves du gouvernement pour des investissements stratégiques à long terme dans l'éducation.
- **Soutenir des programmes de développement des capacités pour tous les acteurs clés** afin qu'ils comprennent les liens entre les politiques de dépenses / de masse salariale du secteur public et l'impact sur l'éducation et le personnel de l'éducation. Renforcer en particulier la capacité des parlementaires, en tant que représentants du peuple, à faire pression pour la transparence et la participation aux processus de négociation des programmes de prêts du FMI
- **Soutenir les États membres pour qu'ils donnent la priorité au financement public et à la fourniture de l'éducation** au lieu de favoriser la délégation de la fourniture de l'éducation à des acteurs privés, y compris par le biais de partenariats public-privé.

AU NIVEAU RÉGIONAL ET INTERNATIONAL

- **Demander aux membres africains du Conseil d'administration du FMI de veiller à ce que le FMI s'engage à collaborer avec les acteurs mondiaux de l'éducation** - et pour qu'un dialogue soutenu soit développé avec le FMI autour de l'agenda de financement de l'EST. La fin des politiques d'austérité néfastes et des restrictions de la masse salariale ne peut se faire sans que le FMI ne vienne à la table pour une discussion sérieuse et basée sur des preuves, considérant le rôle clé de l'institution dans la définition des politiques fiscales pour faire avancer les progrès en matière d'impôts et de dette.
- **Demander au FMI de rassembler régulièrement des données sur l'impact de la consolidation fiscale sur les services publics, en particulier les contraintes de la masse salariale du secteur public** sur l'éducation,

y compris le nombre d'enseignants (à différents niveaux) / la rétention des enseignants / les budgets de l'éducation, et de publier ces données chaque année. Offrir un soutien à l'analyse de ces données probantes.

- Demander au FMI d'appliquer une évaluation des mesures d'austérité sous l'angle des droits de l'homme, une analyse ex ante, pendant et ex post de l'impact sur les droits de l'homme de chaque politique ou recommandation d'austérité ou d'assainissement budgétaire.
- **Envoyer un message collectif de l'Union africaine pour demander que le FMI modifie sa pratique standard / ses orientations** afin que, dans toutes les discussions sur l'article IV au niveau national, les preuves de l'état actuel de la profession d'enseignant / de la pénurie d'enseignants soient prises en compte avant de faire des recommandations de réduction ou de gel des masses salariales susceptibles d'avoir un impact sur la profession.
- **Soutenir une session sur l'éducation / l'agenda financier du TES lors de chaque réunion annuelle et de printemps** du FMI / de la Banque mondiale - qui implique à la fois les ministères des finances et les ministères de l'éducation et aborde les questions financières stratégiques traitées dans le présent document.
- **Soutenir le nouveau groupe de haut niveau des Nations unies sur les enseignants afin de documenter l'impact des contraintes** de la masse salariale du secteur public sur la main-d'œuvre enseignante et de formuler de solides recommandations d'action.



4. CONCLUSION

L'Année de l'éducation de l'Union africaine arrive à un moment critique et pourrait contribuer à accélérer les progrès en matière d'éducation sur l'ensemble du continent. Pour réaliser des progrès significatifs, il sera important de se concentrer sur le financement, en plus de l'attention conventionnelle portée à la part des budgets nationaux consacrée à l'éducation (même si celle-ci est importante). Il convient de prêter attention à la taille globale des budgets gouvernementaux, qui détermine ce qu'une part de 20 % signifie dans la pratique. Cela signifie qu'il faut sortir de la zone de confort habituelle de l'éducation pour s'engager dans des discussions stratégiques au niveau national, régional et mondial sur les questions critiques des politiques fiscales, d'endettement et d'austérité - et sur la manière dont elles déterminent les ressources disponibles pour l'éducation.

En 2016, le rapport de la Commission de l'éducation a observé qu'au niveau mondial, 97 % du financement disponible pour les systèmes d'éducation publique provient de ressources nationales. L'ensemble de l'aide bilatérale et multilatérale à l'éducation, ainsi que tous les prêts à l'éducation, représentent moins de 3 % des ressources totales. Pourtant, les réunions régionales et internationales sur l'éducation passent régulièrement plus de 90 % de leur temps à parler de ces 3 % et ignorent largement ce qui peut être fait pour accroître le financement national. Cette situation a été remise en question lors du Sommet sur la transformation de l'éducation (TES) et, en particulier, par le document de discussion du TES sur le financement et l'appel à l'action sur le financement de l'éducation.

Bien que les pays membres de l'Union africaine aient fait quelques progrès en se concentrant sur l'obtention d'une plus grande part des budgets nationaux à affecter à l'éducation (en mettant l'accent sur le seuil de 20 %), cela crée certaines tensions avec la santé et d'autres secteurs et il y a des limites à la part des recettes nationales qui peut être allouée à l'éducation lorsqu'il y a des demandes concurrentes. Mettre l'accent sur la taille du budget global

3. Ce chiffre varie en fonction des groupes de revenus, mais même dans les pays à faible revenu, seuls 18 % des dépenses totales proviennent de l'aide au développement - et dans les pays à revenu moyen inférieur, ce pourcentage n'est que de 2 % (voir Education Finance Watch 2021).

du gouvernement - qui est déterminé de manière significative par les recettes fiscales (et influencé de manière significative par la dette et les politiques macroéconomiques) - pourrait être transformateur et pourrait aider à construire une cause commune avec d'autres secteurs (puisque une marée montante de recettes fiscales peut soulever tous les secteurs ensemble).

L'Union africaine a déjà joué un rôle important au niveau mondial en exigeant des changements dans la manière dont les règles fiscales sont établies et appliquées - et les progrès réalisés en vue d'une convention fiscale des Nations unies n'auraient pas eu lieu sans les efforts coordonnés des pays africains. Il faut poursuivre dans cette voie et des efforts régionaux et internationaux similaires sont maintenant nécessaires pour faire face à la crise de la dette qui mine actuellement la capacité de progresser en matière d'éducation et d'autres objectifs de développement dans de nombreux pays africains. L'Union africaine a également la possibilité de s'opposer à l'idéologie discréditée des institutions financières internationales, qui mènent des politiques d'austérité dépassées ayant un impact dévastateur sur l'éducation.

À l'heure actuelle, le FMI et de nombreux ministères des finances considèrent les dépenses d'éducation comme de la pure consommation, c'est-à-dire comme quelque chose qui ne produit pas de rendement économique significatif. Mais il s'agit là d'une vision à court terme. Même si, sur une période de trois à cinq ans, l'éducation ne semble pas offrir un rendement immédiat (même si elle est souvent populaire sur le plan politique), à long terme, elle est largement considérée comme l'investissement économique le plus solide qu'un pays puisse faire. Les améliorations les plus spectaculaires de la situation des États en matière de développement reposent sur un investissement soutenu dans les systèmes d'éducation publique, mais cela nécessite un investissement et une réflexion stratégique à long terme. L'Année de l'éducation de l'Union africaine devrait marquer le moment où les gouvernements africains opèrent ce changement d'état d'esprit - en pensant et en planifiant à long terme et en reconnaissant l'éducation comme le meilleur investissement qui puisse être fait pour réaliser la vision de l'Agenda 2063.

De nombreux dirigeants africains audacieux ont défendu l'éducation dans les luttes de libération et les premières années de l'indépendance, notamment Nyerere, Nkrumah, Lumumba et Cabral, qui ont reconnu que l'investissement dans l'éducation était essentiel pour tenir la promesse d'équité et de justice. Mais les forces économiques mondiales n'ont pas fondamentalement changé au cours des 70 dernières années. L'architecture financière mondiale a été façonnée à la fin de la Seconde Guerre mondiale (avec la création du FMI et de la Banque mondiale), avant que la plupart des pays africains n'accèdent à l'indépendance. Les règles mondiales en matière de fiscalité et d'endettement, les structures de vote dans les institutions clés et les idéologies hégémoniques de l'austérité n'ont guère changé, ce qui constitue aujourd'hui de puissants obstacles à la réalisation de progrès dans le domaine de l'éducation.

L'Année de l'éducation de l'Union africaine pourrait et devrait marquer un tournant. L'ancien président tanzanien Kikwete préside le Partenariat mondial pour l'éducation et le président ghanéen Akufo- Addo fait avancer la déclaration sur le financement de l'éducation qui a été défendue pour la première fois par l'ancien président kenyan Kenyatta en 2021. Les dirigeants de la société civile s'expriment également en faveur d'un changement fondamental, reconnaissant les liens entre l'évolution des systèmes éducatifs et celle, plus large, des systèmes économiques. Mais de nombreux autres leaders doivent se manifester à travers le continent pour s'assurer que 2024 marque réellement une année de transformation pour l'éducation - en investissant d'abord dans une éducation publique de qualité pour tous.

Annexe 1 : Tableau 1 : Les données sur la fiscalité et l'éducation

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Pays de l'Union africaine	Perte fiscale totale (de l'État de Justice Fiscale, Tax Justice Network) (US\$ millions)	Ratio impôts/PIB Notre monde en Données 2022 (* = autres sources utilisées)	PIB en millions de dollars US\$ Data (worldbank.org) (2022)	Tax regalue en millions de dollars US\$ (à partir des colonnes 3 et 4)	Recettes supplémentaires si le ratio impôts/PIB augmente de cinq points de pourcentage (calculé à partir des colonnes 3 et 5) en millions de dollars	Augmentation du budget de l'éducation si 20 % de ce budget est consacré à l'éducation (calculé à partir de la colonne 6) en millions de dollars	Nombre d'enfants non scolarisés en âge de fréquenter l'école primaire Estimations de l'UNESCO sur l'éducation	Nombre d'enfants non scolarisés en âge de fréquenter l'école primaire, femmes Estimations de l'UNESCO sur l'éducation	Nombre d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire que l'augmentation de la colonne 7 couvrirait au coût actuel par élève* (sure la base du Rapport GEM 2023, Tableau 1, colonne I
Algérie	62.5	14.1	194,998	27,495	9,750	1,950	60,620	31,330	n/a
Angola	309.8	22.4	106,782	23,919	5,339	1,067	1,165,000	740,200	n/a
Bénin	16.3	13.2*	17,396	2,296	870	174	166,200	93,680	840,579
Botswana	16	23.9	20,355	4,865	1,018	204	44,910	20,380	n/a
Burkina Faso	12.3	15.9	18,820	2,992	941	188	928,400	454,500	657,342
Burundi	1.9	16.2	3,338	541	167	33	199,100	82,590	n/a
Cameroun	65.8	13.0	43,644	5,674	2,182	436	558,700	303,300	n/a
Cap Vert	11.2	17.8	2,226	4,396	1,235	247	3,417	1,936	149,064
Central Af Rep	0.4	7.2	2,383	276	192	38	404,000	208,400	n/a
Tchad	5.3	7.9	12,704	1,004	635	127	1,234,000	693,900	1,154,545
Comores	13.8	7.7	1,242	96	62	12	39,580	20,380	n/a
Congo	577.8	8.7	15,817	1,376	791	158	141,300	72,940	n/a
Côte d'Ivoire	121.3	12.9	70,019	9,032	3,501	700	389,000	213,600	1,380,670
RDC	210.6	12.0	64,719	7,766	3,236	647	3,324,000	1,669,000	n/a
Djibouti	11.2	10.6	3,515	373	176	35	34,600	19,280	27,777
Égypte	438.4	15.2	476,747	72,466	23,837	4,767	117,200	40,610	n/a
Equat. Guinée	9.9	5.0	12,029	674	674	135	116,200	56,250	n/a
Erythrée	1.3	8.0*	2,065	165	103	21	275,300	139,400	n/a
Eswatini	16.3	24.7	4,790	1,183	239	48	15,210	9,229	n/a
Éthiopie	53.4	11.6*	126,783	14,707	6,339	1,268	3,354,000	1,949,000	9,323,529
Gabon	47.2	22.2	21,071	4,678	1,054	211	n/a	n/a	n/a
Gambie	18.2	9.2	2,187	201	109	22	70,220	24,400	119,565
Ghana	115.0	13.1	73,766	9,663	3,688	738	510,600	227,500	n/a
Guinée	7.9	11.4	20,999	2,394	1,050	210	478,200	274,100	1,228,070
Guinée Bissau	1.6	9.4	1,634	154	82	16	123,700	64,040	n/a
Kenya	189.8	14.5	113,420	16,446	5,671	1,134	727,200	n/a	2,772,616
Lesotho	2.0	33.1	2,236	741	112	22	6,639	2,790	34,161
Libéria	205.8	12.4	4,001	496	200	40	240,800	106,200	164,609

Madagascar	13.0	9.2	15,297	1,407	765	153	678,800	295,600	n/a
Malawi	33.1	8.3	13,165	1,093	658	132	447,200	211,800	1,064,516
Mali (en anglais)	34.7	13.4	18,827	2,523	941	188	1,409,000	738,300	650,519
Mauritanie	8.2	12.5	9,781	1,223	489	98	222,100	107,200	284,058
Mauritanie	312.2	19.5	12,948	2,525	647	129	122	0	373,913
Maroc	982.5	21.2	130,193	27,601	6,510	1,302	120,400	54,360	n/a
Mozambique	147.3	21.3	18,406	3,920	920	184	330,200	182,600	n/a
Namibie	57.33	26.7	12,915	3,448	646	129	5,644	1,915	n/a
Niger (en anglais)	1.1	9.6*	15,342	1,473	767	153	2,081,000	1,083,000	1,296,610
Niger	554.0	7.2*	472,624	34,029	23,631	4,726	9,842,000	4,797,000	n/a
Rwanda	5.1	14.3	13,311	1,903	665	133	97,400	37,170	488,970
Sao Tomé et P	0.1	11.6	543	63	27	5	2,517	1,073	n/a
Sénégal	82.3	18.5	27,684	5,122	1,384	277	933,800	396,500	644,186
Seychelles	121.5	27.0	1,588	429	79	16	3	0	4,095
Sierra Leone	7.1	10.7	4,095	438	205	41	213,500	96,390	127,329
Somalie	3.3	2.2	10,420	229	520	104	n/a	n/a	n/a
Afrique du Sud	2,006.3	27.8	405,271	112,665	20,263	4,053	776,400	340,600	1,482,985
Soudan	3.7	3.0	51,662	1,550	2,583	517	3,308,000	1,289,000	n/a
Tanzanie	124.7	11.2	75,732	8,482	3,787	757	1,907,000	941,200	n/a
Togo	10.6	13.2	8,341	1,101	417	83	97,690	42,440	336,032
Tunisie	307.7	32.5	46,304	15,049	2,315	463	5,811	2,124	80,117 +
Ouganda	34.3	11.1	45,567	5,058	2,278	456	1,065,000	441,600	n/a
Zambie	829.5	16.4	29,163	4,783	1,458	291	471,200	201,300	613,924
Zimbabwe	51.3	14.9	27,366	4,077	1,368	274	161,600	66,410	n/a
TOTAL	8,274			456,260	146,576	29,312	38,904,483	18,846,517	25,299,781

Note - il y a 55 pays de l'Union africaine, mais 52 pays sont couverts car il n'y a pas assez de données sur la République arabe sahraouie (Sahara occidental), le Sud-Soudan et l'Afrique, mais 52 pays couverts car les données sont insuffisantes pour la République arabe sahraouie (Sahara occidental), le Sud-Soudan et la Libye.

*Le coût actuel par élève est souvent inférieur à ce qu'il devrait être, mais il donne une indication de l'ampleur de l'impact - dans presque tous les cas, il serait plus que suffisant pour scolariser tous les enfants non scolarisés et en couvrir beaucoup plus.

+ = élèves du secondaire - utilisés lorsque les données sur l'école primaire ne sont pas disponibles mais que celles sur l'école secondaire le sont.

- 14 pays sont en dessous de 10 %
- 20 pays sont entre 10 et 15 %
- 7 pays sont entre 15% et 20%
- 9 pays sont entre 20% et 30%
- 2 pays sont au dessus de 30%

Annexe 2: Tableau 2. Les données sur la dette et l'éducation

1	2	3	4	5
Pays de l'Union africaine	Risque de surendettement (Nov 2023) DSAlist.pdf (imf.org)	Analyse de risque par Debt Justice (2023)	Paiements de la dette extérieure en pourcentage des recettes publiques Portail de données sur la dette	Dépenses d'éducation en pourcentage des dépenses totales du gouvernement Rapport GEM 2023
Algérie	n/a	Aucun risque identifié	0.2	n/a
Angola	n/a	Crise	30.9	n/a
Bénin	Moderéré	Crise	23.1	17.7
Botswana	n/a	Aucun risque identifié	2.9	n/a
Burkina Faso	Moderéré	Aucun risque identifié	8.3	22.7
Burundi	Élevée	Risque de crise de la dette publique	4.8	19.5
Cameroun	Moderéré	Crise	24.6	15.2
Cap Vert	Élevée	Crise	24.2	16.9
Central Af Rep	Élevée	Risque de crise de la dette publique	9.0	n/a
Tchad	Élevée	Crise	18.5	15.7
Comores	Élevée	Risque de crise de la dette publique	8.6	n/a
Congo	Crise d'endettement	Crise	21.0	15.6
Côte d'Ivoire	Moderéré	Crise	24.8	16.6
RDC	Moderéré	Aucun risque identifié	9.7	14.0
Djibouti	Élevée	Crise	34.1	14.0
Égypte	n/a	Crise	18.8	n/a
Equat. Guinée	n/a	n/a	n/a	n/a
Erythrée	Crise d'endettement	Aucun risque identifié	4.0	n/a
Eswatini	n/a	Aucun risque identifié	4.3	n/a
Éthiopie	Crise d'endettement *	Crise	27.3	n/a
Gabon	n/a	Crise	18.9	n/a
Élevée	Élevée	Crise	23.1	11.4
Ghana	Crise d'endettement	Crise	28.2	18.6
Guinée	Moderéré	Crise	13.7	14.3
Guinée Bissau	Élevée	Crise	19.4	n/a
Kenya	Élevée	Crise	18.9	19.0
Lesotho	Moderéré	Aucun risque identifié	6.6	14.4
Libéria	Moderéré	Risque de crise de la dette publique	7.0	7.4
Madagascar	Moderéré	Crise	9.1	19.8
Malawi	Crise d'endettement	Crise	43.2	15.8
Mali (en anglais)	Moderéré	Risque de crise de la dette publique et privée	11.4	16.2
Mauritanie	Moderéré	Crise	26.1	9.1
Mauritanie	n/a	Risque de crise de la dette privée	8.1	14.5
Maroc	n/a	Risque de crise de la dette publique	14.3	n/a
Mozambique	Élevée	Crise	17.3	17.4
Namibie	n/a	n/a	7.6	n/a
Niger (en anglais)	Moderéré	Risque de crise de la dette publique et privée	11.9	16.3
Niger	n/a	Aucun risque identifié	5.8	n/a
Rwanda	Moderéré	Risque de crise de la dette publique	6.6	15.5

Sao Tomé et P	Crise d'endettement	Risque de crise de la dette publique et privée	5.1	20.1
Sénégal	Moderéré	Crise	25.1	21.5
Seychelles	n/a	Risque de crise de la dette publique et privée	14.3	11.8
Sierra Leone	Élevée	Crise	22.7	21.6
Somalie	Crise d'endettement	Crise	9.3	3.0
Afrique du Sud	n/a	Aucun risque identifié	6.8	20.9
Soudan du Sud	Élevée	Crise	26.8	n/a
Soudan	Crise d'endettement	Crise	15.3	n/a
Tanzanie	Moderéré	Risque de crise de la dette publique	14.1	20.5
Togo	Moderéré	Risque de crise de la dette publique et privée	12.4	21.8
Tunisie	n/a	Crise	24.3	n/a
Ouganda	Moderéré	Risque de crise de la dette publique	9.6	16.5
Zambie	Crise d'endettement	Crise	51.1	17.1
Zimbabwe	Crise d'endettement	Crise	3.0	19.0
TOTAL	8,274		28 over 12% 20 over 18%	15 pays dépensent plus pour la dette que pour l'éducation. 28 pays consacrent moins de 20 % et 10 pays moins de 15 % de leur budget à l'éducation. Seuls 7 pays dépassent le seuil des 20 %, 18 n'ont pas de données.

* L'Éthiopie a fait défaut sur sa dette souveraine en décembre 2023, ce qui n'est pas pris en compte dans les données du FMI qui ont été publiées en novembre 2023.

Selon le FMI, sur les 52 pays de l'Union africaine répertoriés :

- 8 pays sont en **situation de surendettement.**
- 13 pays présentent **un risque élevé de surendettement**
- 17 pays présentent un **risque modéré de surendettement**
- 14 pays n'ont pas de données disponibles.

Selon Debt Justice, sur les 52 pays de l'Union africaine répertoriés :

- 27 pays sont en **crise d'endettement**
- 14 pays présentent **un risque élevé de crise de la dette publique et privée**
- 9 pays n'ont pas de risque identifié
- 2 pays n'ont pas de données disponibles

Annexe 3: Tableau 3. Les données sur l'austerité et l'éducation

1	2	3	4
Pays de l'Union africaine	Évolution prévue des dépenses publiques totales en % du PIB entre 2023 et 2025 <i>(extrait de Mettre fin à l'austérité : Rapport mondial sur les coupes budgétaires et les réformes sociales néfastes en 2022-25 - septembre 2022)</i>	% du PIB consacré aux salaires du secteur public et évolution au cours des cinq dernières années <i>Indicateurs mondiaux de la bureaucratie (worldbank.org)</i>	Avis le plus récent du FMI sur les masses salariales (si disponible - basé sur la recherche sur – Le public face à l'austérité et* = La pandémie et le secteur public **de Human Rights Watch Un pansement sur une blessure par balle : Les planchers de dépenses sociales du FMI et la pandémie de Covid-19 HRW
Algérie	-2.2	12.6 - réduction	
Angola	-2.2	5.7 – réduction	
Bénin	-0.8	4.5 - réduction	
Botswana	-2.4	15.6 - augmentation	
Burkina Faso	-0.2	9.4 - augmentation	Coupe*
Burundi	-2.0	8.1 - augmentation	
Cameroun	-0.9	4.6 - réduction	Gel**
Cap Vert	-4.2	12.7 - augmentation	Coupe**
Central Af Rep	0.2	5.2 - égal	
Tchad	-1.0	7.0 - augmentation	Coupe**
Comores	-0.5	5.2 - réduction	Augmentation*
Congo	-0.3	6.6 - augmentation	Coupe**
Côte d'Ivoire	0.1	5.0 - augmentation	
RDC	-0.6	5.0 - réduction	Coupe**
Djibouti	-1.0	6.2 - réduction	
Égypte	-0.3	5.0 - réduction	
Equat. Guinée	-0.3	3.5 - augmentation	
Erythrée	-0.6	15.8 - augmentation	
Eswatini	-1.8	13.0 - réduction	
Éthiopie	1.2	6.6 - réduction	
Gabon	-1.0	7.7 - réduction	Coupe **
Gambie	-3.1	4.1 - augmentation	Gel**
Ghana	-0.9	7.4 - augmentation	Coupe
Guinée	1.0	3.8 - égal	Gel*
Guinée Bissau	-0.8	6.6 - augmentation	Coupe**
Kenya	-0.9	4.5 - réduction	Coupe
Lesotho	-1.6	19.4 - augmentation	
Libéria	-1.2	9.7 - augmentation	Coupe
Madagascar	-0.6	5.2 - augmentation	
Malawi	-1.6	8.1 -augmentation	Gel*
Mali (en anglais)	-0.1	6.1 - augmentation	Gel*
Mauritanie	0.2	5.4 - réduction	Augmentation**
Mauritanie	-0.4	8.8 - égal	
Maroc	-1.3	12.4 - augmentation	
Mozambique	-5.8	12.8 - augmentation	Coupe**
Namibie	-0.1	16.6 - égal	
Niger (en anglais)	-0.2	3.8 - réduction	
Niger	-0.3	1.6 - réduction	Coupe

Rwanda	0.2	5.0 - augmentation	Gel*
Sao Tomé et P	-0.6	10.9 - augmentation	
Sénégal	1.5	5.8 - augmentation	Gel
Seychelles	-6.5	14.2 - augmentation	Coupe **
Sierra Leone	-0.2	7.9 - augmentation	Coupe
Somalie	n/a	4.7 - augmentation	
Afrique du Sud	-3.7	12.7 - augmentation	
Soudan du Sud	2.7	5.3 - réduction	
Soudan	1.6	2.9 - réduction	Coupe**
Tanzanie	0.0	4.2 - réduction	Coupe
Togo	-0.1	5.4 - augmentation	Gel*
Tunisie	-2.6	17.6 - augmentation	
Ouganda	-1.5	3.6 - augmentation	Coupe
Zambie	-2.5	8.3 - réduction	Coupe
Zimbabwe	-0.4	6.4 - réduction	Coupe
TOTAL	9 pays augmentent 1 = même 11 réductions de 0 à 1 9 réductions de 1 à 2 11 réductions supérieures à 2 %	12 inférieures à 5 2 au-dessus de 5% 26 5-9% 15 au-dessus de 9 %	19 Coupes, 8 Gels, 2 Augmentations

Février 2024

Remerciements

Le présent rapport a été rédigé par David Archer et Ashina Mtsumi (ActionAid International).

Joan Njoroge, Roos Saalbrink, Teresa Anderson, Wangari Kinoti (ActionAid International), Susan Otieno (ActionAid Kenya), Celestine Odo (ActionAid Nigeria), El Hadj Moussa Sarr (ActionAid Senegal), Ucizi Ngulube (ActionAid Zambia) ont apporté une contribution importante, Solange Akpo (Campagne du réseau africain sur l'éducation pour tous (ANCEFA)), Maria Ron Balsera (Centre pour les droits économiques et sociaux), Dennis Sinyolo et Jennifer Ulrick (Internationale de l'éducation), Riska Koopman (Alliance mondiale pour la justice fiscale), Julie Juma (Campagne mondiale pour l'éducation), Aya Douabou, Juana Barragan (Initiative mondiale pour les droits économiques, sociaux et culturels), Bernadette O'Hare (Government Revenue and Development Estimations (GRADE) - Université de St Andrews), Anjela Taneja, Christian Hallum, Didier Jacobs, Eduard Beukman, Nabil Abdo (Oxfam), Chenai Mukumba, Francis Kairu, Isaac Agyiri, Ishmael Zulu (Tax Justice Network Africa), Carolina Finette, Liz Nelson (Tax Justice Network). Iolanda Fresnillo (Réseau européen sur la dette et le développement - EURODAD) a également apporté un éclairage précieux.

Nous remercions spécialement El Hadj Moussa Sarr pour la révision de cette traduction.

Cofinancé par Education Out Loud. Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'ÉDUCATION à VOIX HAUTE. Son contenu est la seule responsabilité de TaxEd Alliance et ne reflète pas nécessairement les points de vue des partenaires financiers Oxfam Denmark et GPE.

L'ÉDUCATION à VOIX HAUTE
plaidoyer et responsabilité sociale

